



REGISTRE

ACCESSIBILITÉ

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC



REGISTRE ACCESSIBILITÉ

COMMENT ÇA MARCHE ?

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est à l'origine de la réglementation sur l'accessibilité des établissements et des installations recevant du public.

Le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmé, dit Ad'AP, est une étape obligatoire pour tout établissement ne répondant pas aux exigences d'accessibilité actuelles.

Le CNISAM (Centre National d'Innovation Silver économie, Autonomie et Métiers) accompagne les entreprises artisanales et petites entreprises à intégrer entre autres les aspects réglementaires en matière d'accessibilité. Seul pôle national d'innovation dédié au secteur de l'artisanat sur les questions d'autonomie et de silver économie, le CNISAM vous propose un registre d'accessibilité gratuit et facile à compléter.

Ce présent registre a été conçu pour les ERP de 5^{ème} catégorie. Il vous permet de faire le point régulièrement sur l'avancée des travaux. Le tenir à jour vous permet de justifier des réalisations et du bon déroulement de votre Ad'AP.

Comment remplir votre registre ?

Commencez par remplir la fiche identité propre à votre ERP. Vérifiez ensuite point par point la conformité de votre ERP et complétez les tableaux en fonction des travaux prévus et ceux déjà réalisés. En cas de doute, nous vous conseillons de [télécharger gratuitement la brochure](#) « L'accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public des ERP et IOP de 5^e catégorie » éditée par le CNISAM (nov. 2015).

- Nature de la réalisation : un bref descriptif des aménagements envisagés,
- Délais de réalisation : la date butoir prévue dans votre Ad'AP pour cette réalisation,
- Coût : une estimation des frais engagés dans cette réalisation (il peut ne pas y avoir de coût)
- Validation à la réception : à remplir une fois la réalisation terminée,
- Date : la date de fin de réalisation de l'aménagement (elle peut être antérieure au délai de réalisation).

Dès qu'un nouvel élément d'accessibilité est mis en place dans votre ERP, reprenez ce document pour le mettre à jour.



RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Raison sociale : Chambre de Métiers et de L'Artisanat du LOT

Adresse : 335 rue St Ambroise

Code postal : 46000

Ville : CAHORS

Téléphone : 05 65 35 13 55

Fax :

Site web : cma-cahors.fr

Email : accueil@cm-cahors.fr

Nom du représentant de la personne morale : François BREIL - Président

Siret :

Naf :

Activité : chambre consulaire

L'établissement fait-il partie de la 5^{ème} catégorie : OUI ☐ NON ☒

Effectif de l'ERP : Personnel : 25 Public : 288 Total : 313

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) : OUI ☒ NON ☐

Un document tenant lieu d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi : OUI ☐ NON ☒

Si oui à quelle date :

Existe-il un registre de sécurité : OUI ☒ NON ☐

SIGNALETIQUE

- Signalétique indiquant les changements de direction et les accès
- Signalétique indiquant les croisements voiture / piéton
- Signalétique lisible et visible (hauteur et type des caractères, au regard des distances)
- Typographie de couleur contrastée selon le type de support
- Toute information sonore doublée par une information visuelle

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Un totem avec mention de chambre de Métiers et de ses partenaires existe à l'extérieur (TOTEM) et sur le bâtiment de la CMA46				

ÉCLAIRAGE

- Cheminement extérieur 20 lux
- Circulation piéton / voiture 50 lux
- Circulation intérieur 100 lux
- Escalier et équipement 150 lux
- Poste ou banque d'accueil 200 lux

CONFORME :

OUI ☐

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
l'éclairage a été effectué en fonction de la réglementation du travail de manière à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre (conformément au code du travail) . L'éclairage est temporisé avec des capteurs. L'éclairage est > 200 lux en tout point.				

CHEMINEMENT

- Sol stable, non meuble et sans trou ou ressaut > à 2 cm
- Largeur du cheminement de 1.20 m (tolérance 0.90 m sur une courte distance)
- Absence d'élément en saillie ≥ 0.15 m
- Dévers sur les cheminements ≤ 3 %
- Espaces de giration à chaque choix d'orientation et tous les 6 à 8 m
- Eléments de guidage de couleur contrastée (à minima entre l'entrée, le parking et l'accueil)
- Revêtements sans gêne visuelle ou acoustique
- Hauteur de passage libre $\leq 2,20$ m sous élément suspendu

CONFORME :

OUI ☐

NON ☒

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Les cheminements pour l'accès de l'ERP sont conformes				
Les issues de secours doivent être revues car après une zone bétonnée, un parterre de gravillons empêche la bonne circulation du flux sortant de personnes PMR	avant fin 2022/ début 2023	voir pour Maitrise d'œuvre par le CFA - partie maçonnerie		fin 2022/ début 2023

VIDE BORDANT LE CHEMINEMENT

Dans le cas d'un vide bordant le cheminement supérieur à 0.40 cm, présence d'un garde-corps.

CONFORME : **OUI** ☐ **NON** ☐ **PAS CONCERNÉ** ☒

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

PARKING

En cas de place de parking, 2 % du parc doit être accessible (minimum 1 place adaptée).

- Places localisées à proximité de l'entrée
- Largeur 3.30 m
- Marquage au sol + Signalétique verticale
- Raccordement au cheminement sans ressaut > à 2 cm

CONFORME :

OUI ☐

NON ☒

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
le parking a été marqué début 2022. Un marquage pour le parking PMR est manquant à ce jour (à identifier proche de l'entrée principale CMA et possibilité de stationnement PMR à l'arrière de la CMA)	début 2023	voir pour condamner 2 places à des fins de stationnement PMR		début 2023

PORTAIL ET PORTE ADAPTÉE

- Portail facilement manœuvrable (50 Newtons)
- Espaces de manœuvre devant et derrière (1.70 m - 2.20 m)
- Largeur de passage utile d'un battant 0.77 m à minima (obligatoire 0.83 m chambres adaptées)
- Hauteur de poignée (0.90 m et 1.30 m)
- Temporisation d'ouverture adaptée à la distance pour les portails automatiques

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
l'Entrée principale de la CMA ne pose pas de pb pour l'ouverture, il y a un espace de retournement mobilisable.				

ASCENSEUR ET PLATEFORME ÉLEVATRICE

- Conforme à la norme NF EN 81-70/A1 ou plateforme élévatrice selon les normes NF EN 81-41 et NF EN 81-40)
- Largeur de passage de porte 0.80 m
- Dimension minimale de la cabine 1.10 m x 1.40 m
- Dimension minimale de la plateforme élévatrice 0.90m x 1.40 m
- Charge minimale supportée ≥ 300 kg

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
L'ascenseur est bien indiqué avec indication en braille, il fait l'objet de vérifications régulières.				

ESCALIER $\leq$ 3 MARCHES

- BEV (Bande d'Eveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0.28 et 0.50 m de la première marche
- Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche
- Main courante recommandée (hauteur 0.80 m à 1.00 m)
- Hauteur de marche $\leq$ 0.17 m
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron $\geq$ 28 cm

CONFORME :

OUI ☐

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

ESCALIER > 3 MARCHES

- BEV (Bande d'Eveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0.28 et 0.50 m de la première marche
- Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche
- Main courante, barre de maintien (rigide et continu) (hauteur 0.80 m à 1.00 m)
- Main courante (hauteur 0.80 m à 1.00 m)
- Hauteur de marche 0.17 m
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron ≥ 28 cm

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Les escaliers ont des bandes d'éveil et des éléments podotactiles.				

PLAN INCLINÉ. RAMPE FIXE OU AMOVIBLE

- Pente du plan incliné de 6 % à 12 % suivant les longueurs et les tolérances dans l'existant
- Dévers $\leq$ à 3 %

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Dans l'amphithéâtre possibilité de plan incliné pour accéder à l'estrade dont la pente est de 6% sur 1.50 m				

DISPOSITIF DE COMMANDE

- Prise en compte des appels par le système, notamment des personnes sourdes, malentendantes ou muettes
- Assure le retour d'information de la prise en compte de l'appel, particulièrement lors de l'absence d'une vision directe
- Hauteur entre 0.90 m et 1.30 m
- Espace d'usage 0.80 m x 1.30 m
- Couleur contrastée notamment au niveau des organes de commande
- L'ensemble peut être associé avec des systèmes visuels et sonores

CONFORME : OUI ☐ NON ☐ PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
vision de l'accueil du public par les éléments vitrés.				

BANQUE D'ACCUEIL ET BORNE DE PAIEMENT

- Utilisable en position debout ou assise
- Configurer pour une communication visuelle
- Plan supérieur d'une partie du meuble, hauteur maximale 80 cm
- Vide sous meuble (Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm)
- Lisibilité des affichages (prix), assis ou debout

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
La borne d'accueil présente une partie évidée de hauteur 70 cm. Le bureau des personnels qui accueillent du public également.				

PERSONNEL

Le personnel appelé à être en contact avec les clients doit être formé à l'accueil et à l'accompagnement de toute personne handicapée (moteur, visuel, auditif, mental, cognitif psychique...)

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
Une référente handicap a été désignée il s'agit de Mlle Aurélie COSTE qui avise le cas échéant le personnel et veille à ce que toute personne soit reçue au sein de la structure CMA46 de la meilleure manière qui soit en fonction de son handicap				

MARCHANDISE EN LIBRE-SERVICE

- Hauteur accessible des marchandises comprise entre 0.40 m et 1.30 m du sol
- Recommandation ergothérapeute : 0.60 m à 1.40 m

CONFORME : **OUI** ☐ **NON** ☐ **PAS CONCERNÉ** ☒

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

TOILETTES

- Au moins un doit être accessible aux personnes handicapées
- Rayon de giration dans ou devant les toilettes (diamètre 1.50 m), en dehors du débatement de la porte
- Espace d'usage ou de transfert (0.80 m x 1.30 m), en dehors du débatement de la porte
- Barre de maintien, hauteur comprise entre 0.80 m à 1.00 m
- Axe de la lunette du WC distant entre 0.35 m à 0.40 m du mur latéral
- Hauteur de cuvette entre 0.45 m et 0.50 m
- Lave-mains adapté avec hauteur du plan ≤ 0.85 m

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
WC Homme et femme accessible avec signalisation en braille				

LAVABO

- Espace ou vide sous le lavabo, dimensions minimum, Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm (Siphon déporté)
- Hauteur du plan ≤ 0.85 m

CONFORME :

OUI ☒

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
WC accessibles pour Hommes comme pour femmes au rdc				

CABINE D'ESSAYAGE

- Rayon de giration (diamètre 1.50 m) en dehors du débattement de la porte
- Espace d'usage ou de transfert (0.80 m x 1.30 m)
- Barres de maintien assis / debout (0.80 m à 1.00 m)

CONFORME : **OUI** ☐ **NON** ☐ **PAS CONCERNÉ** ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

SALLE DE RESTAURATION

- Au moins 2 places adaptées jusqu'à 50 places et 1 emplacement supplémentaire par tranche de 50 places supplémentaires
- Largeur du cheminement principal 1.20 m (entrée/accueil/place adaptée/toilette)
- Largeur cheminement secondaire de 0.90 m – 0.60 m
- La dimension d'une place adaptée sera celle d'un espace d'usage (0.80 m x 1.30 m)
- Présence d'un vide sous la table, dimension : hauteur 0.70 m, profondeur 0.30 m
- Hauteur du plan supérieur de table, 0.80 m
- Espace vide sous le buffet, (Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm)
- Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) sur la longueur ou pourtour du buffet
- Distance de préhension des éléments en présentation sur le buffet (nourriture, assiettes...) adaptée (Hauteur entre 0.60 m et 1.30 m, Longueur/Profondeur 0.50 m)

CONFORME : **OUI** ☐ **NON** ☐ **PAS CONCERNÉ** ☒

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

SALLE D'EAU (DOUCHE, BAIGNOIRE)

- Rayon de giration (diamètre 1.50 m), chevauchement du débattement de la porte ≤ 0.25 m
- Espace d'usage ou de transfert (0.80 m x 1.30 m)
- Barre de maintien assis / debout (0.80 m à 1.00 m)
- Equipement pour s'asseoir dans la douche
- Hauteur accessible des équipements (0.90 m et 1.30 m)

CONFORME :

OUI ☐

NON ☐

PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

CHAMBRE

- Les chambres doivent faire l'objet d'une identification visuelle et tactile sur la porte
- Rayon de giration (diamètre 1.50 m), chevauchement du débattement de la porte ≤ 0.25 m
- Largeur cheminement ≥ 0.90 m
- Angle droit autour du lit (respect de la règle des $L1+L2 \geq 2$ m)

CONFORME : OUI ☐ NON ☐ PAS CONCERNÉ ☐

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

NOTES ET OBSERVATIONS



Centre National d'Innovation Silver économie, Autonomie et Métiers

**PÔLE
D'INNOVATION**
artisanat et petites entreprises



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

CNISAM - Service de la Chambre Régionale de Métiers
et de l'Artisanat de la Nouvelle Aquitaine
14 rue de Belfort CS 71300 - 87060 LIMOGES cedex
Tél : 05 55 79 40 70 / contact@cnisam.fr

WWW.CNISAM.FR



* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'État avant le 1er octobre 2016 suite à l'avis du Conseil régional.